

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Activités Sources d'émissions (1)	Cancérogènes avérés ou <i>suspectés</i> (2)	Probabilité de présence (3)	Commentaires
Travaux d'excavation	Silice cristalline	Très probable	Exposition à des poussières lors des opérations d'excavation et de remblaiement (sable, argile, gravier...).
	Amiante	Exceptionnelle	Exposition lors de travaux dans des zones amiantifères.
	Particules diesel	Certaine	Emises dans les gaz d'échappement des engins diesel.
Retrait de canalisations (tronçonnage, oxycoupage...)	Amiante	Très probable	Exposition lors d'opérations sur d'anciennes canalisations en amiante-ciment.
	Fibres céramiques réfractaires (FCR)	Possible	Exposition possible lors du démontage de canalisation avec d'anciens joints.
	Brais et goudrons de houille	Très probable	Exposition lors des opérations sur d'anciennes canalisations revêtues d'enduits anti-corrosion à base de brais de houille.
	Plomb	Très probable	Exposition lors d'opérations sur d'anciennes canalisations en plomb.
Installation de canalisations	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	Très probable	Produits de dégradation thermique dégagés lors de la découpe au chalumeau d'anciennes canalisations revêtues d'enduits à base de brais de houille ou à base de polymères.
	Fumées contenant des métaux	Très probable	Se reporter à la FAR 15 « Soudage / brasage des métaux » pour le détail des cancérogènes selon la technique employée pour l'assemblage par soudage de canalisations ou d'éléments métalliques (cuivre, fonte...).

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'INRS ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

	Formaldéhyde	Possible	Substance émise lors de l'assemblage d'éléments plastiques en cas de dégradation thermique (chauffage).
	<i>Dichlorométhane</i>	Possible	Solvant présent dans certaines colles pour PVC.
	<i>2-Butanone oxime</i>	Possible	Composant de certains mastics d'étanchéité.
Entretien et maintenance sur les installations (réparation de fuites, nettoyage...)	Fumées contenant des métaux	Très probable	Se reporter à la FAR 15 « Soudage / brasage des métaux » pour le détail des cancérogènes selon la technique employée pour l'assemblage par soudage de canalisations ou d'éléments métalliques (cuivre, fonte...).
	Amiante	Possible	Exposition lors des opérations de nettoyage mécanique (sous haute pression, curage...) d'anciennes canalisations en amiante-ciment.
	Brais et goudrons de houille	Possible	Exposition lors des opérations sur d'anciennes canalisations revêtues d'enduits anti-corrosion à base de brais de houille.
	Fibres céramiques réfractaires (FCR)	Possible	Exposition possible lors du démontage en vue du remplacement de joints.
	<i>Dichlorométhane</i>	Possible	Solvant présent dans certaines colles pour PVC.
	<i>2-Butanone oxime</i>	Possible	Composant de certains mastics d'étanchéité.
	Utilisation et entretien des engins et outils de chantier	Benzène	Certaine
<i>Gazole</i>		Certaine	Exposition lors du remplissage en carburant des engins diesel et pour certaines opérations de nettoyage.
Gaz d'échappement de moteurs diesel		Certaine	Emises dans les gaz d'échappement des engins diesel.
<i>Dichlorométhane</i>		Possible	Solvants chlorés de dégraissage. Se reporter à la FAS 1 pour un avis sur la substitution du trichloroéthylène.
Trichloroéthylène		Possible	

(1) Cette liste recense les principaux types de postes, de tâches et de sources d'émissions exposant potentiellement à des agents cancérogènes et ne prétend pas à l'exhaustivité.

(2) **Cancérogène avéré** = UE Catégorie 1A ou 1B, Circ 1 ou 2A **Cancérogène suspecté** = UE Catégorie 2 ou Circ 2B

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'INRS ou votre interlocuteur à la caisse régionale.



Fiche d'aide
au repérage
FAR 41

Maintenance des réseaux d'eaux et de gaz

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

(3) Probabilité de présence : probabilité de trouver le polluant (généralisé ou utilisé) dans l'ensemble du secteur d'activité concerné, et non pas à un poste de travail ou un procédé donné (ce n'est pas une quantification de l'exposition potentielle).

Pour en savoir plus

Dossier web du site INRS « Agents chimiques CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Dossier web du site INRS « Cancers professionnels »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Page web du site INRS « Cancers professionnels. Classifications existantes »

<http://www.inrs.fr/risques/cancers-professionnels/classifications-existantes.html>

Page web du site INRS « Prévention des risques liés aux agents CMR »

<http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques/prevention-risques-cmr.html>

Page web du site INRS « Assainissement et traitement des eaux usées »

<http://www.inrs.fr/metiers/environnement/assainissement-eau.html>

Fiche d'aide au repérage « Soudage / brasage des métaux » (FAR 15)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=FAR%2015>

Fiche d'aide à la substitution « Trichloroéthylène. Nettoyage, dégraissage » (FAS 1)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=FAS%201>

Fiche d'aide à la substitution « Essence au plomb contenant du benzène. Utilisation d'équipements à moteur thermique » (FAS 34)

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=FAS%2034>

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](http://www.inrs.fr) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Edition INRS • FAR 41 • Mise à jour avril 2015

Fiche disponible sur le site : www.inrs.fr